

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuvevette

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 15 juillet 2009 qui s'est réuni à Clermont l'Hérault

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - TRAVAUX

Opération de ravalement des façades privées – Affectation des subventions d'investissement

Par délibération en date du 3 Juillet 1997, le conseil de district du Clermontais a adopté le règlement et le cahier des charges définitifs de l'opération de mise en valeur des façades privées du District du Clermontais, présenté par le cabinet DIAGNOSTIC.

Cette action de mise en valeur des façades privées a pour objet la mise en place d'aides financières aux propriétaires privés pour les encourager au ravalement de leurs façades.

Dans le cadre du Budget Primitif 2009 et après accord de la « commission façades » de la communauté de communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** l'affectation des subventions d'investissement telles que décrites dans le tableau ci-dessous correspondant aux demandes formulées à ce jour par les propriétaires privés :

ADRESSE IMMEUBLE	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT DE LA SUBVENTION
SALASC	11 033,19 €	2 704,00 €
CLERMONT L'HERAULT	42 998,10 €	3 049,00 €
CANET	2 978,64 €	745,00 €
PAULHAN	9 643,76 €	2 411,00 €
CLERMONT L'HERAULT	15 376,63 €	3 049,00 €
PAULHAN	13 780,41 €	3 740,00 €
USCLAS D'HERAULT	7 139,19 €	1 830,00 €
	102 949,92 €	17.528,00 €

Aire d'accueil des gens du voyage

• *Travaux de voirie et réseaux divers - Marché à procédure adaptée - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président*

Suite à la consultation concernant les travaux de voirie et réseaux divers de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Clermont l'Hérault lancée selon la procédure adaptée, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'autoriser le Président à signer le marché de travaux.

Le conseil a été informé du nom des entreprises et du montant pour lequel elles ont été retenues suite à l'examen des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 Juillet 2009 à 17h.

N° du LOT	Descriptif du lot	ENTREPRISES RETENUES	LIEU	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
1	Voirie réseaux humides	COLAS	BEDARIEUX	169 577,73
2	Réseaux secs	SLA	LODEVE	23 600,00
			TOTAL	193 177,73

• Construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires - Marché à procédure adaptée - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président

Suite à la consultation concernant les travaux de construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires pour l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Clermont l'Hérault lancée selon la procédure adaptée, le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** d'autoriser le Président à signer le marché de travaux.

Le conseil a été informé du nom des entreprises et du montant pour lequel elles ont été retenues suite à l'examen des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 Juillet 2009 à 17h.

N° du LOT	Descriptif du lot	ENTREPRISES RETENUES	LIEU	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
1	Gros oeuvre, Maçonnerie	SARL ONBATI	NARBONNE	111 037,04
2	Menuiserie bois	MENUISERIE GAUTREAU	CANET	1 185,00
3	Menuiserie alu, Serrurerie	MENUISERIE GELY	CLERMONT L'HERAULT	37 691,00
4	Plomberie, Sanitaire, Zinguerie	Entreprise SERRE	LODEVE	28 700,51
5	Electricité, Chauffage électrique	SARL HENRY	CLERMONT L'HERAULT	28 500,00
6	Peinture	Infructueux		déclaré infructueux
7	Pilotage et gestion des fluides	INSILIO	LA SEYNE SUR MER	23 820,00
TOTAL				230 933,55

• Travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault – Lot n° 4 Serrurerie / Clôture – Marché à procédure adaptée - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président

Suite à la consultation concernant les travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault lancée selon la procédure adaptée, le conseil communautaire a, dans sa séance du 29 avril 2009, autorisé le Président à signer le marché de travaux pour les lots n°1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12, et 13.

Le lot n°4 (serrurerie) a quant à lui été déclaré infructueux, aucune entreprise n'ayant répondu à la consultation. Une nouvelle procédure a été relancée auprès de plusieurs entreprises.

Suite à l'examen des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 Juillet 2009 à 17h. Le conseil communautaire a décidé à l'**unanimité** d'autoriser le Président à signer le marché de travaux pour le lot n°4 attribué à l'entreprise A.C.S Protect (34980 ST GELY du Fesc) pour un montant HT de 21 674.18 Euros (Solution de base + option grille brise soleil).

FINANCES

Centre aquatique intercommunal – Dossier de demande de subventions

Engagé courant 2008 en partenariat avec l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par le Cabinet d'architecture DUVAL RAYNAL, le travail d'optimisation du projet de centre aquatique intercommunal porté en maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes sur CLERMONT L'HERAULT a abouti récemment avec la délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2009 approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à cet équipement en phase Avant Projet Détaillé (APD).

Le programme initial, revu et corrigé au regard des capacités budgétaires de la Communauté de communes et toujours dimensionné en fonction des besoins du territoire a été redéfini et adapté.

Un dossier de consultation des entreprises a été remis par la maîtrise d'œuvre à la Communauté de communes début Juin 2009, pour des travaux qui sont programmés sur 18 mois à partir d'octobre prochain.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** de procéder aux demandes de subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	8 500 000 €	Autofinancement	3 204 733 € (34,5 %)
Acquisition foncières	265 515 €	Co-financement	
Honoraires MOP	463 493 €	Etat (CNDS)	600 000 € (6,5%)
Mission d'assistance AMO	10 500 €	Région Languedoc Roussillon *	3 000 000 € (32%)
CSPS / Contrôle Technique	44 930 €	Département	2 520 000 € (27%)
Fouilles archéologiques	33 474 €		
Mission DSP	6 820 €		
TOTAL HT	9 324 733 €	TOTAL HT	9 324 733 €

* Dont 1 000 000 € notifiés en juin 2006.

Contrat départemental de projet 2004 – 2009 du Clermontais – Programmation 2009

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'**unanimité** sur le contrat de projet départemental 2009 du Clermontais, établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Ce contrat tripartite contient un plan d'actions pour l'année 2009 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Commune, par l'Office culturel du Clermontais, et pour partie par la Communauté de communes.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition globale des cofinancements du Département, ainsi que le montant global des actions communales et communautaires, en fonctionnement et en investissement.

	Fonctionnement			Investissement			Cumul		
	Coût action (1)	Sub CG (2)	% (3)	Coût action (4)	Sub CG (5)	% (6)	Coût global des actions (7)	Sub globale CG (8)	% (8/T8) (9)
Partenaires territoriaux									
Ville de Clermont l'Hlt	29 300	11 650	40 %	1 639 685	478 000	29 %	1 668 985	489 650	59 %
Communauté de Communes	359 000	54 500	15 %	2 200 000	257 850	12 %	2 559 000	312 350	38 %
OCC (tier bénéficiaire)	88 300	28 000	32 %			0 %	88 300	28 000	3 %
Conseil Général				83 612			83 612		
Totaux	476 600	94 150	12 %	3 923 297	735 850	19 %	4 399 897	830 000	100 %

Contrat départemental de projet 2004 – 2009 du Clermontais – Programmation 2007 - Avenant

Par courrier en date du 8 avril 2009 adressé au Conseil général de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais a sollicité un avenant à la Programmation 2007 du contrat de territoire du Clermontais pour les actions suivantes :

Aménagement de l'extension de la ZAC du PAEVHE à CLERMONT L'HERAULT : Coût : 400 000 € pour une aide départementale de 50 000 €.

La Communauté de communes a sollicité la prorogation des délais de commencement des travaux, suite à des contraintes techniques qui ne lui ont pas permis de démarrer l'opération dans les délais impartis dont le terme est arrivé le 8/04/2009.

Etude de faisabilité pour la transformation en logements de la Maison de retraite du Pioch : Coût : 26 800 € pour une aide départementale de 19 000 €.

L'étude projetée ayant été assurée et prise en charge par Hérault Habitat, la Communauté de communes a sollicité une réaffectation de ces crédits.

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** l'avenant suivant :

Article 1 : La programmation 2007 du contrat de territoire 2004-2009 du Clermontais, est modifiée comme suit :

1 - Le délai de commencement d'exécution des travaux imparti à l'action « Aménagement de l'extension de la ZAC

Nord du Parc d'Activités Economiques de la Vallée de l'Hérault », est prorogé d'un an pour prendre fin le 8/04/2010.

2 - L'action « Etude de faisabilité pour la transformation en logements de la Maison de retraite » est supprimée. La Subvention de 19 000 € initialement affectée à l'action supprimée est réaffectée sur l'action de la même programmation « Aménagement de l'extension de la ZAC Nord du Parc d'Activités Economiques de la Vallée de l'Hérault ». Le coût de cette action est porté à 426 800 € et l'aide départementale réajustée à hauteur de 69 000 €

Article 2 : Les autres dispositions contractuelles de la programmation 2007 restent inchangées.

Partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault pour les éditions touristique 2009 du cœur d'Hérault

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le conseil communautaire a approuvé un partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault permettant de mutualiser les moyens techniques et financiers locaux afin de réaliser une économie d'échelle pour la réalisation d'éditions touristiques à l'échelle du territoire.

La communauté de Communes a ainsi décidé de se substituer aux offices du tourisme en assurant la contrepartie financière des guides touristiques pour un coût total de 2 800.00 euros.

Le Pays Cœur d'Hérault a indiqué qu'en complément du guide touristique il a été imprimé un dépliant d'appel composé d'une carte et d'une présentation du territoire portant ainsi la participation financière de la Communauté de Communes à la somme de 5 216.59 Euros.

Le Conseil communautaire a adopté à **l'unanimité** cette modification de la participation financière de la CCC.

PERSONNEL

Service urbanisme communautaire – Modification de la convention de mise à disposition d'un ingénieur principal de la Communauté de Communes du Clermontois à la Commune de Clermont l'Hérault

Par délibération en date du 19 Novembre 2008 le conseil communautaire a approuvé une convention avec la commune de CLERMONT L'HERAULT pour la mise à disposition de Monsieur Alain PARDAILLE en qualité d'ingénieur principal pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 selon une durée hebdomadaire de 16 heures.

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de modifier cette convention afin de ramener cette durée hebdomadaire à 8 heures et ce à compter du 1^{er} septembre 2009.

La commune de Clermont l'Hérault remboursera à la Communauté de Communes du Clermontois le montant de la rémunération et des charges sociales de Monsieur Alain PARDAILLE sur présentation d'un titre trimestriel sur la base de 8/35°.

DIVERS

Syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL) – Modification des statuts

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à **l'unanimité** sur un projet de modification des statuts du SYDEL du Cœur d'Hérault, relatif à son périmètre et à son fonctionnement.

Sur l'extension du périmètre du SYDEL : Le périmètre du SYDEL du Cœur d'Hérault est étendu aux 11 communes suivantes de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac : Le Bosc, Lauroux, Lavalette, Lodève, Les Plans, Le Puech, Les Rives, Romiguières, Roqueredonde, Saint Félix de l'Héras, Usclas du Bosc.

Sur le fonctionnement du SYDEL :

- Article 1, le syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault prend la dénomination de « SYDEL du Pays Cœur d'Hérault »,

- Article 5, le siège social du SYDEL du Cœur d'Hérault, est localisé à CLERMONT L'HERAULT au 20 avenue Raymond Lacombe - Le siège administratif du SYDEL du Cœur d'Hérault est localisé à CLERMONT L'HERAULT au 18 avenue Raymond Lacombe,

- Article 6 alinéa 3, le délai minimal d'invitation du comité syndical est fixé à 5 jours francs,

- Article 7 alinéa 3, les mentions « Un renouvellement général du bureau intervient à l'issu du renouvellement général des conseils municipaux » et « Il peut faire l'objet d'une réactualisation partielle, du fait d'échéances de renouvellement intervenant au sein des collectivités ou les établissements publics adhérents indépendamment du calendrier municipal », redondantes avec l'alinéa 4 sont supprimées.